

Interpellation

Après le « mitage » du terrain celui de la 3ème voie CFF se met-il en place?

Lors d'une récente conférence sur le thème de « la Mobilité dans l'Ouest lémanique », organisée par le Forum pour le développement du district de Nyon, quelle ne fut pas la surprise de l'auditoire d'entendre le responsable du trafic régional dire que la troisième voie CFF entre Coppet et Allaman ne verrait pas le jour, quelle ne se justifiait pas au programme et qu'il fallait mettre en place d'autres mesures sur cette partie de territoire.

Si on peut bien comprendre que la troisième voie existante entre Coppet et Genève absorbe une grande partie du trafic pendulaire Vaud-Genève et que la cadence des horaires doit être augmentée sur ce tronçon. Si on peut aussi comprendre que celui entre Allaman et Lausanne soit l'objet d'une attention soutenue, il est pour le moins curieux que le tronçon entre Coppet et Allaman soit, si ce n'est gommé définitivement du programme, du moins passé aux oubliettes pour longtemps.

La collaboration Vaud-Genève et l'accord sur le préfinancement des études sur cette troisième voie entre les deux cantons a réjoui tout le monde. La récente réunion de ces mêmes deux cantons a débouché sur la création d'une Métropole lémanique qui prend en compte des objectifs prioritaires sur quatre axes dont l'un est la mobilité (transports ferroviaires, autoroutiers et trafic d'agglomération). La troisième voie CFF continue Lausanne-Genève n'en ferait-elle plus partie?

Dans le cadre du Grand Conseil, les députés ont déposé à de très nombreuses reprises des objets parlementaires allant tous dans le sens d'une réalisation rapide de cette troisième voie CFF attendue par tous. Le relais s'est aussi fait dans la Berne fédérale sur ce sujet.

Il y a quelques mois, j'ai déposé une interpellation m'inquiétant de voir que des murs antibruits étaient mis à l'enquête sur le tracé prévu pour la troisième voie, justement sur le tronçon Coppet-Allaman.

Il me paraît donc important que les députés et la population soient renseignés exactement sur l'avancement de ce dossier. Dans ce but, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- A-t-il connaissance du programme des CFF visant à ne pas faire une priorité d'une troisième voie continue Lausanne-Genève?
- Si oui, quelles en sont les raisons?
- A-t-il connaissance d'alternatives prévues et dans quel délai?
- Dans le cadre du préfinancement des études pour la troisième voie où en est son état d'avancement?
- Quelle est la communication prévue pour les différentes options prévues et les étapes de leur réalisation?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.


 Catherine Labouchère
 députée

Gland, le 15 novembre 2011

Souhaite développer